

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_18**  
**Référence Nomenclature n°1.2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et attractivité territoriale**

**Service en charge : Culture, Animations**

**OBJET : Renouvellement de délégation de service public – Cinéma-théâtre Le Majestic**

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-396 du Conseil municipal du 14 décembre 2021 attribuant un contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma-théâtre Le Majestic du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2027 à la société d'exploitation du Majestic ;

Vu la convention de Délégation de Service Public signée par les parties et notifiée le 9 février 2022 ;

Vu le rapport annuel de la Commission consultative des services publics locaux du 12 juin 2023 ;

Vu le rapport annuel de la Commission consultative des services publics locaux du 22 juillet 2024 ;

Considérant les difficultés financières structurelles auxquelles fait face le cinéma-théâtre Le Majestic, en raison d'un effet ciseau (baisse de la fréquentation des cinémas et hausse des coûts de l'énergie, au niveau national) ;

Considérant le risque de fermeture de l'unique cinéma de Firminy ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une nouvelle convention et donc de relancer une consultation pour l'attribution d'un contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma-théâtre Le Majestic ;

Considérant que la société d'exploitation du Majestic propose de mettre un terme au contrat selon les termes de l'article 3.1 – titre IX dudit contrat (résiliation amiable) ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la résiliation amiable de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma-théâtre Le Majestic, laquelle prendra effet dès le début de la prochaine DSP (au plus tard le 1<sup>er</sup> semestre 2025) ;
- Approuver la demande d'une nouvelle mise en concurrence pour le renouvellement de la procédure de Délégation de Service Public pour le cinéma-théâtre Le Majestic et le principe d'exploiter l'équipement pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois une année ;

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_18**  
**Référence Nomenclature n°1.2**

- Dire que la dépense sera prélevée sur le chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

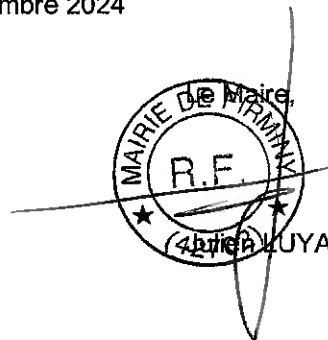
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la résiliation amiable de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma-théâtre Le Majestic, laquelle prendra effet dès le début de la prochaine DSP (au plus tard le 1<sup>er</sup> semestre 2025) ;
- **APPROUVE** la demande d'une nouvelle mise en concurrence pour le renouvellement de la procédure de Délégation de Service Public pour le cinéma-théâtre Le Majestic et le principe d'exploiter l'équipement pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois une année ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée sur le chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.


Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de séance

  
Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_18**  
**Référence Nomenclature n°1.2**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Renouvellement de délégation de service public – Cinéma-théâtre Le Majestic**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

